

Auch, le 20 décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

ELECTIONS des MEMBRES des CHAMBRES D'AGRICULTURE LISTE ELECTORALE DEFINITIVE DES GROUPEMENTS PROFESSIONNELS AGRICOLES

DEPOT des LISTES ÉLECTORALES DEFINITIVES

Par communiqué de presse publié entre le 20 et le 23 novembre 2012, les électeurs ont été informés du dépôt, le 15 novembre 2012, en préfecture et à la chambre d'agriculture du Gers, de la liste électorale provisoire des collègues des groupements professionnels agricoles.

En l'absence d'observation sur cette liste au 15 décembre 2012, elle a été arrêtée à l'identique de celle déposée le 15 novembre 2012.

A condition de s'engager à ne pas en faire un usage commercial, tout électeur peut demander à en prendre communication et copie, à ses frais, auprès :

- de la Préfecture du Gers
Bureau des élections de la réglementation et des affaires juridiques,
3 place du Préfet-Erignac – 32007 AUCH CEDEX
Tél. 05.62.61.43.76/77 ou 80 (lundi à vendredi : 9h/12 heures et 14 h/17 h30)

ou

- au siège de la Chambre d'agriculture du Gers
Chemin de la Caillaouère
32003 AUCH CEDEX
Tél.05.62.61.77.02 (lundi à vendredi :8h30/12h15 et 13h30/17h30)

